

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2018

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2018



Pionnière et experte

Depuis 1985, la Fondation 2^e pilier swissstaffing est la solution d'assurance destinée au personnel temporaire et permanent. Une solution sûre, conforme à la CCT et flexible, pour les employeurs comme pour les employés.

Editorial

Présentation de la Fondation

Evolution des effectifs

Evolution de la fortune

Situation financière

Principales activités et actualités

Organisation de la Fondation

Pfäffikon, en juin 2019

Editorial

Pfäffikon, en juin 2019

**Chère lectrice,
Cher lecteur,**

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 reprend les informations les plus importantes concernant la Fondation. Elément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial sur la nécessité de transmettre ce type d'information à ses destinataires. Nous remercions par avance les responsables des entreprises affiliées de leur soutien dans cet effort.

Sur demande, la Fondation met des exemplaires supplémentaires à disposition. Le présent rapport annuel sera également publié sur le site Internet de l'Association swissstaffing.

Dans un environnement de marchés financiers difficiles, la Fondation a réalisé une performance globale de -5.40%. Le rendement moyen réalisé en 2018 par les caisses de pensions suisses se situe à -2.80% selon l'enquête réalisée par la CHS.

Au 31 décembre 2018, le degré de couverture de la Fondation a atteint 120.94%, contre 142.95% en 2017. Cette baisse est due aux marchés financiers décevants ainsi qu'à l'augmentation de provisions. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs fixé par le Conseil de fondation s'élève toujours à 25%, signifiant que la capacité de risque de la Fondation est légèrement limitée. Malgré la baisse du degré de couverture et la diminution de la capacité de risque, la situation financière de la Fondation est toujours bonne. Cette bonne situation profite aussi bien aux assurés actifs qu'aux bénéficiaires de rentes.

- Comme les années précédentes, un taux de rémunération de 2% supérieur au taux d'intérêt minimal LPP a été octroyé pour 2018 (soit 3.0% depuis le 1^{er} janvier 2017).
- Tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants ont bénéficié d'une 13^e rente en 2018. Le versement a eu lieu en décembre.

Nous vous souhaitons une lecture intéressante et agréable.

Cordialement,



Georg Staub
Président



Martin Meili
Secrétaire

Présentation de la Fondation

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a été créée le 1er janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance de Suisse centrale (ZBSA) (précédemment auprès de l'AS-SO) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation permet également d'assurer le personnel interne des entreprises de placement en général. Par ailleurs, la Fondation offre des possibilités supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire aux entreprises qui le souhaitent.

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing est une institution de prévoyance veillant à une bonne gestion des risques et des frais. Elle pratique une politique transparente en matière de coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune: CHF 160.– par an et par destinataire ou 0.761% de la fortune sous gestion;
- frais d'administration générale : CHF 115.– par an et par destinataire (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance);
- coût de fonctionnement total : CHF 275.– par an et par destinataire ;

Gérée depuis de nombreuses années par Aon Suisse SA (à l'époque: PRASA, puis Hewitt Associates SA) à Neuchâtel, notre Fondation compte actuellement plus de 293 conventions d'adhésion, représentant plus de 163 entreprises actives dans la branche avec 27'717 assurés actifs et bénéficiaires de rentes. Ceci représente pour 2018 environ 315'000 annonces de salaires, 40'717 nouvelles affiliations et 40'690 sorties.

Son organe dirigeant, le Conseil de Fondation, est composé de 5 membres, tous issus de la branche ou ayant une connaissance approfondie du domaine (voir la composition en page 10). Or, le Conseil de fondation sera le plus vite possible de nouveau agrandi à 6 membres.

Participation à notre succès

Nous faisons bénéficier nos assurés de nos bons résultats: depuis de nombreuses années, les avoirs de vieillesse sont rémunérés à un taux de 2% supérieur à celui du régime obligatoire.



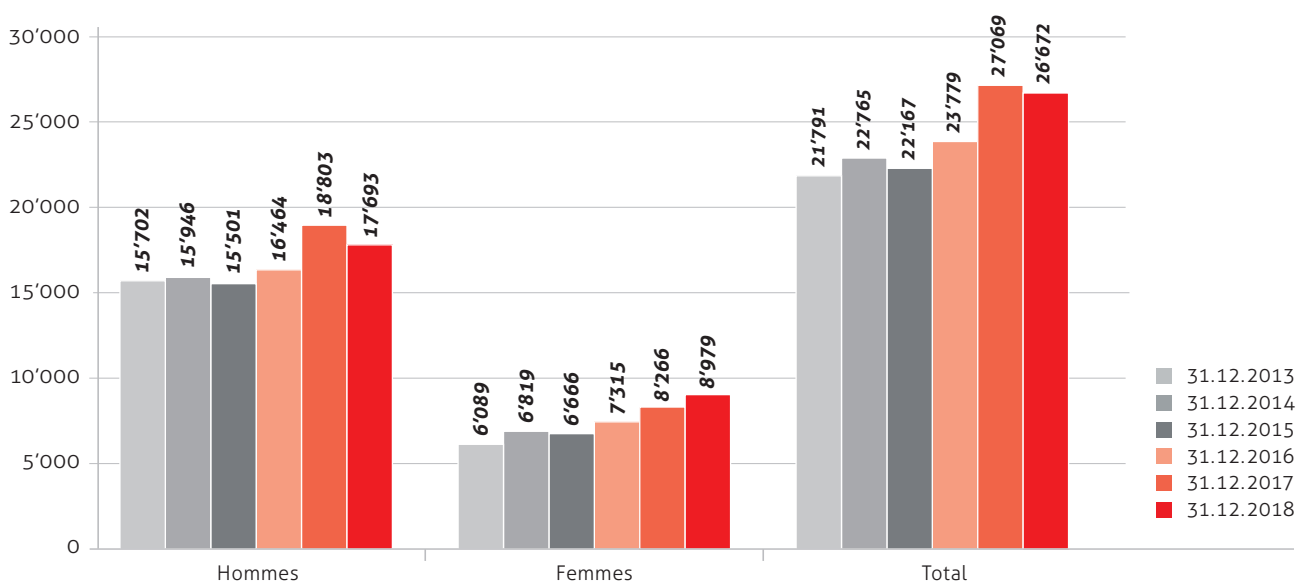
Evolution des effectifs

Assurés actifs

Au 31 décembre 2018, la Fondation gère la prévoyance professionnelle de personnels temporaires dans le cadre de 188 conventions d'adhésion, contre 176 au 31 décembre 2017.

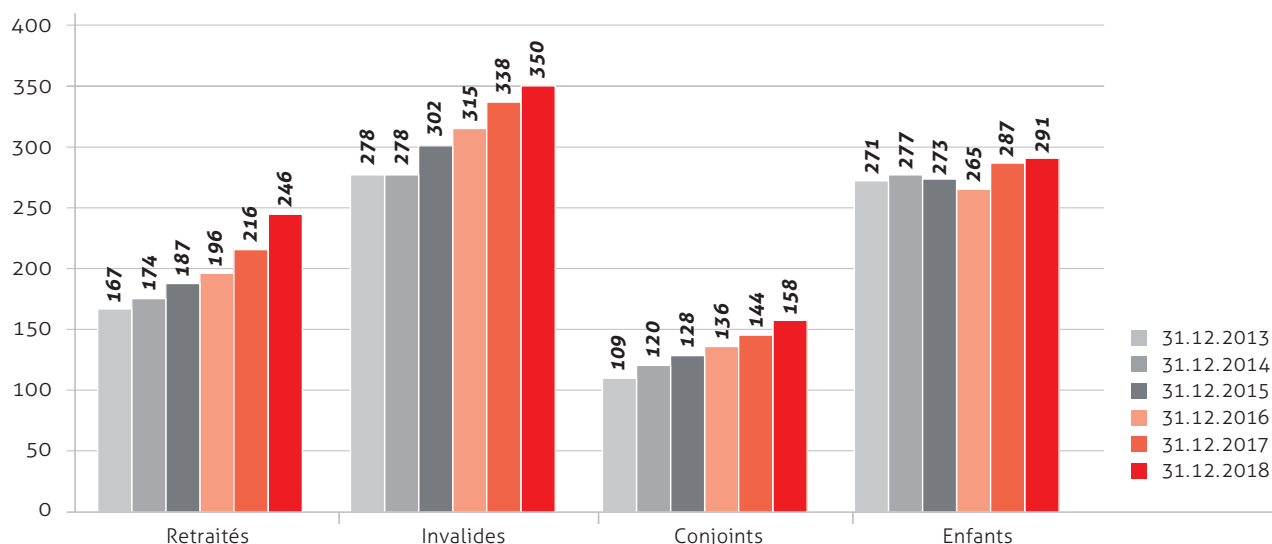
En outre, 82 employeurs avaient leur personnel fixe affilié auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion.

L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. La diminution de l'effectif s'explique par la résiliation d'une convention d'adhésion importante à la fin de l'année.



Pensionnés

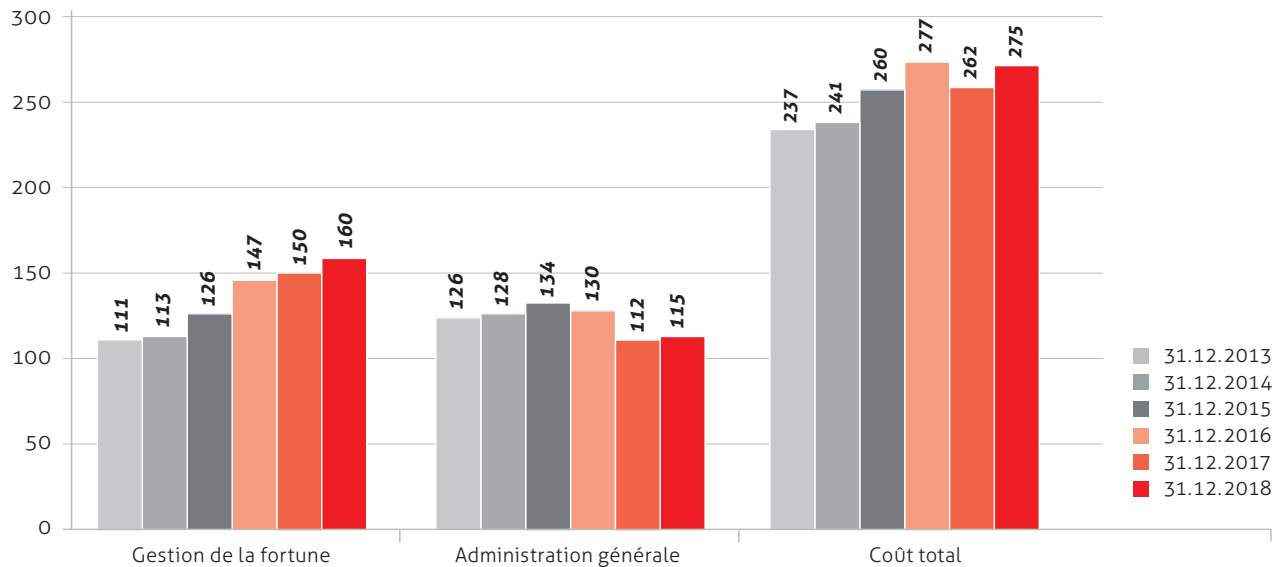
L'effectif total des bénéficiaires de rentes a continué à augmenter (1' 045 rentes versées au 31 décembre 2018, contre 985 au 31 décembre 2017). Une augmentation linéaire des rentes de vieillesse, de conjoint et d'invalidité peut être observée.



Evolution des effectifs

Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation des frais de gestion provient dans une même mesure des frais de gestion de fortune en légère hausse et des frais d'administration générale légèrement plus élevés. Avec la faible diminution de l'effectif des assurés de 27'069 assurés en 2017 à 26'672 en 2018, les frais d'administration générale ont légèrement augmenté.



Evolution de la fortune

Fortune

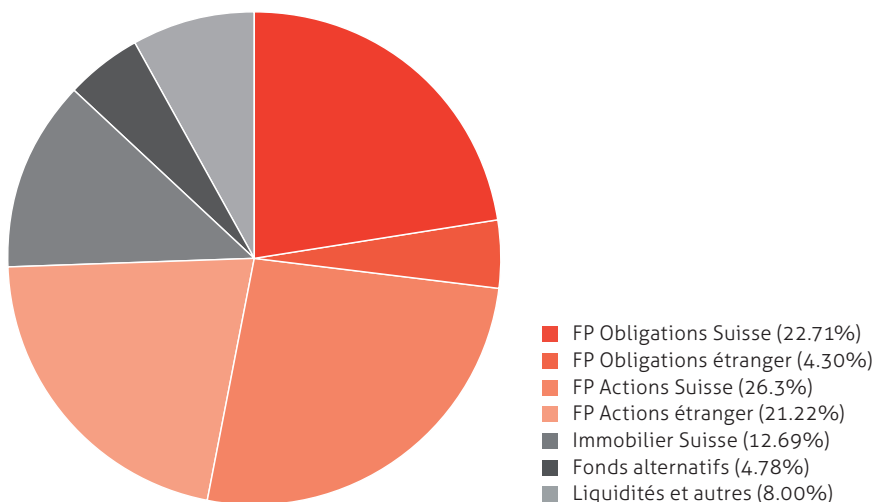
La fortune à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes, y compris le compte de régularisation passif et la réserve de cotisations d'employeur. Elle s'est élevée à CHF 497'376'203.– au 31 décembre 2018 (contre CHF 503'568'120.– au 31 décembre 2017), soit une diminution d'un peu plus de 1%.

Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les fluctuations des marchés financiers, atteignait au 31 décembre 2018 sa valeur cible, qui correspond à 25% de la somme des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées de la Fondation. Elle s'élevait à CHF 86'122'051.– au 31 décembre 2017. La diminution de la réserve de fluctuation de valeurs est principalement due aux marchés financiers décevants.

Structure de la fortune sous gestion

Le graphique ci-après fait apparaître la part prépondérante de fonds de placements en actions (Suisse et étranger, entre 20% et 30% chacun) ainsi qu'une part désormais importante de l'immobilier suisse (12.7%) dans la structure de la fortune sous gestion de la Fondation. La quote-part des obligations en CHF et ME s'élevait à 27% à fin 2018. Les placements répondent toutefois toujours aux objectifs prudents que s'est fixés le Conseil de Fondation.



La caisse de pensions saine

Notre situation financière est solide. Depuis plusieurs années, notre taux de couverture dépasse largement les 100%. À la fin 2018, il a même atteint 121%.

Situation financière

Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible de la Fondation couvre les engagements et les provisions techniques constituées.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2018 avec celle au 31 décembre 2017, les capitaux de prévoyance étant actuellement déterminés à l'aide des bases techniques LPP 2010 à 3%.

	31.12.2018	Situation financière au 31.12.2017
Total de l'actif	587'652'929.57	561'997'385.87
Dettes	-87'563'020.78	-57'145'226.76
Compte de régularisation passif	-847'825.41	-457'893.15
Réserve de cotisations d'employeur	-1'865'880.60	-781'897.50
Fortune disponible	497'376'202.78	503'612'368.46
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance assurés actifs	-239'236'407.05	-215'051'152.75
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-103'854'974.00	-93'424'247.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	-631'771.00	-702'659.00
Provisions techniques	-67'530'000.00	-43'120'000.00
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-411'253'152.05	-352'298'058.75
Réserve de fluctuation de valeurs	-86'123'050.73	-88'074'514.69
Fonds libres	0.00	63'239'795.02
Degré de couverture	120.94%	142.95%

Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où :

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes, du compte de régularisation des passifs et des éventuelles provisions non techniques, et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2018, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 120.94% contre 142.95% au 31 décembre 2017. En raison des marchés financiers faibles et de la constitution de provisions, le degré de couverture a diminué de plus de 20% en 2018. Malgré cela, la situation financière de la Fondation peut toujours être qualifiée de saine. La structure des âges favorable de la Fondation représente un autre élément important pour le maintien de la situation financière et structurelle stable de la Fondation.

Situation financière

Evolution de la situation financière

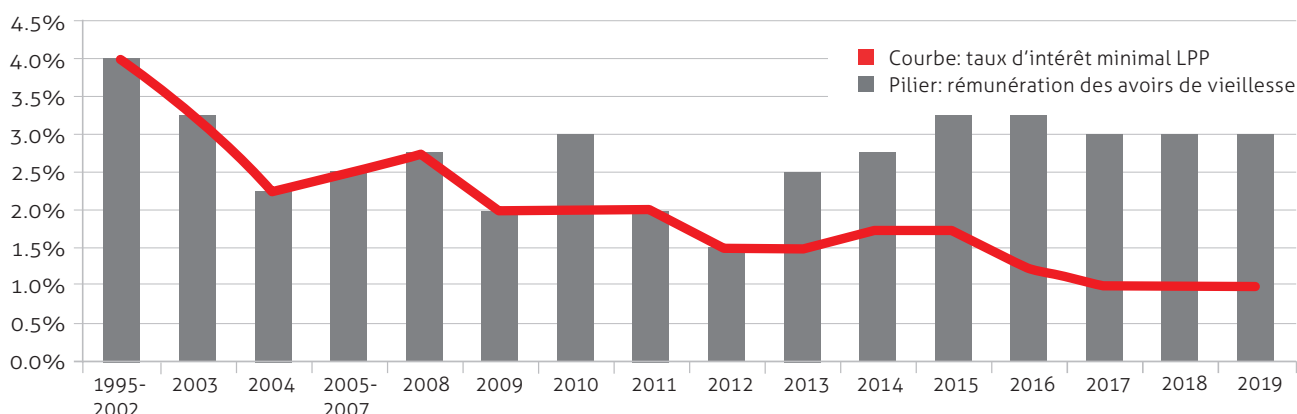
Comme mentionné à plusieurs reprises, 2018 a été une année de placement compliquée. Les marchés financiers ont, à l'unisson, réalisé des performances négatives, ce qui a également impacté notre Fondation. Cette dernière a réalisé une performance globale à la fin d'année de -5.40%. La constitution de réserves plus élevées conjuguée avec la faible performance ont conduit à une baisse du degré de couverture de 142.95% à 120.94%. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 25%. Compte tenu de la diminution du degré de couverture, la capacité de risque financière de la Fondation est limitée. Contrairement aux années précédentes, la Fondation ne présente pas de fonds libres au 31.12.2018.

Conclusion: Les fondements de notre Fondation demeurent solides.

Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2018, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3.00%, soit 2% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Malgré l'année de placement décevant qui vient de s'écouler, le Conseil de fondation a constitué des provisions afin de pouvoir octroyer une rémunération supérieure à la moyenne des avoirs de vieillesse des assurés pour 2019.

Le graphique suivant montre l'évolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse dans la Fondation durant les 25 dernières années (la courbe rouge montre l'évolution du taux minimum LPP à titre de comparaison).



La caisse de pensions sûre

Nous ne poursuivons aucun but commercial et misons sur la transparence. Les intérêts de nos assurés et de nos clients figurent au premier plan.

Principales activités et actualités

Comme déjà mentionné dans l'éditorial, le Conseil de Fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

Augmentation du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

Depuis le mois de juillet 2015, l'avoir de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux dépassant de 2% le taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. La rémunération plus élevée décidée par le Conseil de fondation s'applique jusqu'à fin 2018.

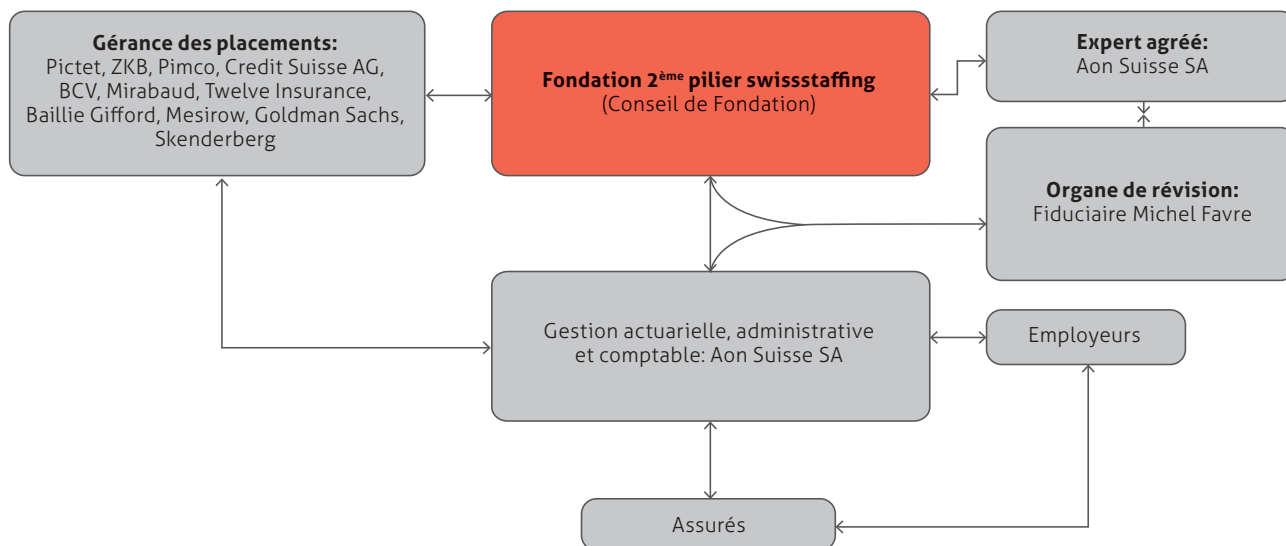
En 2018, la rémunération des avoirs de vieillesse s'élève ainsi à 3% contre 1% selon le taux minimal LPP.

Versement d'une 13^e rente

Comme dans les années 2016 et 2017, une 13^e rente a été versée à tous les bénéficiaires de rentes en 2018.

Organisation de la Fondation

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants



Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. La période en cours a débuté en 2018 et portera jusqu'en 2023. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit :

Représentant de l'employeur:

- Georg Staub, Président
- Myra Fischer-Rosinger, Membre
- Roger Guthauser, Membre

Représentant des employés:

- Aldo Ferrari, Membre
- Irène Righetti, Membre

Distribution:

- Employeurs affiliés
- Association swissstaffing
- Société gérante
- Autorité de surveillance
- Organe de révision



La caisse de pensions simple

Notre gestion est efficace et axée sur les besoins de nos clients. Nous disposons de notre propre centre d'appel, garantissant ainsi une administration simple et rapide.



L'aide d'experts de la branche

Tous les membres du Conseil de fondation travaillent dans le secteur ou en ont une connaissance approfondie. L'expertise est également la marque de notre équipe administrative: ses membres s'occupent exclusivement des clients de swissstaffing et sont spécialisés dans l'assurance du personnel temporaire.

Rendez-nous visite sur:

swissstaffing-bvg.ch

swissstaffing
Stettbachstrasse 10
CH-8600 Dübendorf

 **swissstaffing**
BVG-LPP